

4.2 Objectifs du projet

Le dossier concerne une régularisation administrative d'un site existant.

La société Truck Wash exerce actuellement, une activité de services par le lavage extérieur de poids lourds et le lavage intérieur des citernes alimentaires et non alimentaire.

Le site est équipé :

- d'une piste alimentaire située à l'intérieur d'un bâtiment
- d'une piste non alimentaire située à l'intérieur d'un bâtiment
- d'une piste extérieure équipée d'un portique à rouleau

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu d'extension du site existant ni de travaux. Le dossier concerne une régularisation administrative.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société Truck Wash exerce actuellement, une activité de services par le lavage extérieur de poids lourds et le lavage intérieur des citernes alimentaires et non alimentaire.

Les véhicules dont le lavage extérieur est possible sont de 4 catégories différentes :

- Tracteur remorque et porteur frigorifique.
- Tracteur remorque et porteur bâché.
- Tracteur remorque et porteur citerne.
- Tracteur remorque et porteur benne.

Les véhicules dont le lavage intérieur est possible sont de 3 catégories différentes :

- Citerne liquide : * monocuve,
* multicuve (de 3 à 7 cuves).
- Citerne pulvérulente : * monocuve horizontale,
* biconique.
- Intérieur benne

Le site est équipé :

- d'une piste alimentaire située à l'intérieur d'un bâtiment
- d'une piste non alimentaire située à l'intérieur d'un bâtiment
- d'une piste extérieure équipée d'un portique à rouleau

Les horaires d'ouverture de la station de lavage sont : Du lundi au vendredi, de 7 H à 19 H.

La répartition des fréquences de lavage en fonction des différents types de produits s'établit de la manière suivante :

- Produits alimentaires liquides : 20 %
- Produits alimentaires pulvérulents : 20 %
- Produits non alimentaires liquides : 20 %
- Produits non alimentaires pulvérulents : 20 %

La fréquence de lavage extérieur, quelque soit le type de véhicule, est de 20 %.

Le trafic est d'environ 25 camions en moyenne, au maximum par jour.

Le nombre de poids lourds hebdomadaire sur la station de lavage représente une part du trafic journalier de l'ordre de 0,2 % par rapport au trafic journalier moyen de 12 754 véhicules, tous véhicules confondus, sur la RD942.

La circulation au niveau du site Truck Wash est organisée selon le principe suivant :

- Un accès « entrée » situé au sud du site sur la route de Boulogne ;
- Une voirie interne.
- Un accès « sortie » situé au nord du site, sur la rue à l'arrière de la zone artisanale

Cette organisation de la circulation permet d'éviter le stationnement de véhicules en attente sur la voie publique conformément à l'article 12 de la circulaire n°95-007 du 5 janvier 1995.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

régime des ICPE : le site est actuellement en déclaration au titre de la rubrique 2795. L'objet du dossier est de passer en autorisation au titre de cette même rubrique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	3493 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

244 route de Boulogne, Zone
Artisanale de Tatinghem, Saint-
Martin-Lez-Tatinghem

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°19'94"46

Lat 50°73'98"98

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. _ ° ' " "

Lat _ ° ' " "

Lat _ ° ' " "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les activités de l'entreprise sont actuellement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2795 – installation de lavage de fûts, conteneurs et citerne de transport de matières alimentaires ou de matières dangereuses, la quantité d'eau mise en œuvre étant inférieure à 20 m³/j. L'objectif du présent dossier est une demande d'évolution de la situation administrative en autorisation au titre de la rubrique 2795. Il n'est pas prévu d'extension du site dans le cadre de cette demande administrative. L'objectif est de permettre une augmentation de l'activité au-delà de 20 m³/jour. Cette augmentation d'activité est estimée entre 20 et 40 m³/jour. Il n'est pas prévu d'extension ni de modification du site existant.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de ZNIEFF à l'emplacement du projet.</p> <p>Les ZNIEFF les plus proches se situent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF de type 2 : le complexe écologique du Marais Audomarois et ses versants (à 3,6 km) - ZNIEFF de type 1 : Marais de Serques à Saint-Martin-au-Laert (à 4,6 km) - ZNIEFF de type 2 : la moyenne Vallée de l'Aa et ses versants entre Remilly-Wirquin et Wizernes (à 1,5 km) - ZNIEFF de type 1 : bois et landes de Wisques (à 1,7 km) - ZNIEFF de type 1 : coteaux d'Acquin-Westbécourt, du val de Lumbres et au nord de Setques (à 5,8 km) - ZNIEFF de type 2 : la vallée du Bléquin et les Vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin (à 3 km)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'Arrêté de Protection du Biotope sur le site du projet ni aux alentours.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude fait partie du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem est concernée par le plan de prévention du bruit du Pas-De-Calais pour la route départementale 942 (classée catégorie 3 – 100 m de chaque côté).</p> <p>Le site de Truck Wash n'est pas concerné par l'emprise sonore (à 150 m de la RD942).</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas à proximité d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni aux abords d'un monument historique ou d'un site au patrimoine remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est entièrement imperméabilisé et existant depuis 1990. Il se situe au sein d'une zone artisanale, dans un secteur urbanisé.</p> <p>Il ne présente aucune caractéristique de zone humide.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem est concernée par : - le TRI de Saint-Omer (arrêté du 26/12/2012) - le PAPI Audomarois (signé le 10/09/2013) - le PPR Audomarois (prescrit le 28/12/2000) Le site du projet n'est pas situé en zone inondable. Il n'y a pas de PPRT sur la commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem Cela n'impacte pas le projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans le périmètre de captage éloigné de Tilques-Salperwick.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Les zones Natura 2000 les plus proches se situent : - Prairies, Marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomarois et de ses versants (FR3100495, à 4 km) - Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres (FR3100488 à 4,7 km) - Forêt de Tournehem et pelouses de la Cuesta du Pays de Licques (FR3100498 à 11,5 km) - Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa (FR3100487, à 3,6 km) - Pelouses et bois neutrocalcicoles des Cuestas du Boulonnais et du Pays de Licques et Forêt de Guines
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas sur un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de prélèvement d'eau sur le site. L'eau potable provient d'un branchement AEP au réseau de distribution public. Les ouvrages de distribution d'eau potable sont suffisamment dimensionnés.	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet, le site est existant depuis 1990. Il n'est pas prévu de travaux d'extension ni de modification.	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet, le site est existant depuis 1990. Il n'est pas prévu de travaux d'extension ni de modification.	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement imperméabilisé et existant depuis 1990. Il se situe au sein d'une zone artisanale, dans un secteur urbanisé.	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la zone d'étude. Le secteur d'étude est situé à près de 3,6 km de la zone Natura 2000 la plus proche : FR3100487 – Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa Le site est entièrement imperméabilisé et existant depuis 1990. Il se situe au sein d'une zone artisanale, dans un secteur urbanisé. Il ne présente aucune des caractéristiques de cette zone Natura 2000.	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement imperméabilisé et existant depuis 1990. Il se situe au sein d'une zone artisanale, dans un secteur urbanisé. Il ne présente aucune caractéristique de zone humide.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement imperméabilisé et existant depuis 1990. Il se situe au sein d'une zone artisanale, dans un secteur urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas concerné par un site SEVESO. La commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem n'est pas concernée par un PPRt. On recense une exploitation ICPE en autorisation à 80 m du site de Truck Wash : la Liane charcuterie. Il n'y a pas de dispositions particulières à prendre en compte.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem est concernée par le PPR Audomarois mais le site d'étude n'est pas situé en zone inondable. Le site est concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles faible. Le site n'est pas soumis à un risque de remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées et les eaux résiduaires issus des lavages transitent au travers de trois décanteurs puis d'un déshuileur avant d'être rejetés dans le réseau d'assainissement (eaux usées) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Une convention de rejet a été établie avec la CAPSO. <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> De part la nature même de l'activité, la majorité des eaux pluviales du site (générées par environ 75 % de la surface totale, ≈ 2 550 m ²) est reprise par le réseau de collecte des eaux de lavage de Truck Wash, et donc rejetée après passage dans des décanteurs et un déshuileur au réseau d'eaux usées communal. L'autre partie du site Truck Wash, qui représente environ 25 % de sa surface totale, au nord du site (≈ 850 m ²), représente une surface de parking et de voirie où ne transite qu'une vingtaine de véhicules par jour. Le risque de pollution des eaux pluviales y est donc extrêmement faible et négligeable. Ces eaux sont rejetées après dégrillage dans les fossés situés en aval.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic est d'environ 25 camions en moyenne, au maximum par jour. Le nombre de poids lourds hebdomadaire sur la station de lavage représente une part du trafic journalier de l'ordre de 0,2 % par rapport au trafic journalier moyen de 12 754 véhicules, tous véhicules confondus, sur la RD942. La circulation au niveau du site Truck Wash est organisée selon le principe suivant : <input type="checkbox"/> Un accès « entrée » situé au sud du site sur la route de Boulogne ; <input type="checkbox"/> Une voirie interne. <input type="checkbox"/> Un accès « sortie » situé au nord du site, sur la rue à l'arrière de la zone artisanale Cette organisation de la circulation permet d'éviter le stationnement de véhicules en attente sur la voie publique conformément à l'article 12 de la circulaire n°95-007 du 5 janvier 1995.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sources potentielles de bruit au sein de l'activité de lavage exercée par la société Truck Wash sont : - La circulation des poids lourds, - la station de lavage extérieur par rouleau Dans une moindre mesure, les activités sont réalisées dans des bâtiments fermés, : - Le lavage extérieur des poids lourds à la lance haute pression (bruits de l'impact du jet d'eau sur le métal), - Le lavage intérieur des camions citernes (dans une moindre mesure), - Les compresseurs et les chaudières. Cependant, la zone artisanale de Saint-Martin-Lez-Tatinghem étant déjà fortement fréquentée par de nombreux poids lourds, et subissant en permanence le trafic routier des RD942 (près de 12000 véhicules/jour en

			2018), le trafic de camions entrants et sortants du site de la société Truck Wash (environ 25 camions par jour au maximum) ainsi que le bruit lié au process de lavage, sont dilués dans celui généré par l'ensemble de la Zone Artisanale.
Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les sources d'odeurs engendrées par la station de lavage sont de trois ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les gaz d'échappements des poids lourds, - Les produits fermentescibles (premiers jus de lavage) évacués dans la citerne de récupération des produits, - Les ouvrages de prétraitement (décanteurs, déshuileur). <p>Compte-tenu de la vitesse limitée au sein du site, de l'obligation d'arrêt des moteurs imposée aux chauffeurs en cas d'attente prolongée, et de la nature même des ouvrages de prétraitement (couverts et enterrés) et de la citerne de récupération des produits (renouvellement régulier des effluents qui empêche la stagnation d'eau), ces émissions d'odeurs sont une source d'impact direct et permanent limitée.</p>
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une vitesse limitée au sein du site, l'obligation d'arrêt des moteurs imposée aux chauffeurs en cas d'attente prolongée, et une surface de circulation plane et bien entretenue sont autant de mesures qui permettent d'atténuer les vibrations dues au passage des poids lourds. De plus, l'activité de lavage n'entraîne pas de vibrations particulières par elle-même. Ainsi, le voisinage ne ressent pas de vibrations spécifiques à l'activité de lavage.</p> <p>Il s'agit donc d'un impact direct et temporaire très faible.</p>
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La station de lavage fonctionne du lundi au vendredi, de 7H00 à 19H00. Les émissions lumineuses ont deux sources différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les émissions lumineuses fixes sur la station de lavage. - Les émissions lumineuses mobiles de poids lourds. <p>Les émissions lumineuses seront très limitées sur le site de Truck Wash étant donné qu'aucune activité d'exploitation n'a lieu sur site la nuit. L'éclairage extérieur est minime et consiste en 2 spots lumineux présents sur le bâtiment sur les façades nord et sud. Le rayon d'éclairage est donc très limité.</p> <p>L'impact des émissions lumineuses de la station de lavage sur les zones alentours est très faible.</p>
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques concernant l'activité de lavage sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rejets des 2 chaudières de production d'eau chaude. - Les rejets des gaz d'échappements des poids lourds. - Les envols de produits pulvérulents lors du balayage des citernes. <p>Les rejets des chaudières sont considérés comme suffisamment faibles pour ne pas prendre de mesures particulières à ce sujet.</p> <p>En revanche, pour le rejet des gaz d'échappements provenant des poids lourds (pouvant être très concentrés sur l'aire de lavage), la société Truck Wash oblige systématiquement les chauffeurs à éteindre les moteurs en cas d'attente prolongée.</p> <p>En outre, la nature même de l'activité (65 % de fréquence de lavage intérieur, soit un peu plus de 10 par jour), limite l'exposition des citernes à l'air ambiant, et donc l'envol des produits pulvérulents lors du balayage de ces mêmes citernes en cas de vent violent. Considérant la quantité de citernes exposées par jour (5 en moyenne) couplée à la probabilité d'apparition d'un vent modéré (> 8 m/s, 1,9 % de l'année ou encore 7 jours/an – voir rose des vents), l'impact sur la qualité de l'air lié à l'envol de poussières est donc limité.</p> <p>L'installation a donc des effets directs et temporaires faibles sur la qualité de l'air.</p>
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et les eaux résiduaires issus des lavages transitent au travers de trois décanteurs puis d'un déshuileur avant d'être rejetés dans le réseau d'assainissement (eaux usées) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Une convention de rejet a été établie avec la CAPSO.</p>

Emissions	milieu ?		<p>De part la nature même de l'activité, la majorité des eaux pluviales du site (générées par environ 75 % de la surface totale, ≈ 2 550 m²) est reprise par le réseau de collecte des eaux de lavage de Truck Wash, et donc rejetée après passage dans des décanteurs et un déshuileur au réseau d'eaux usées communal.</p> <p>L'autre partie du site Truck Wash, qui représente environ 25 % de sa surface totale, au nord du site (≈ 850 m²), représente une surface de parking et de voirie où ne transite qu'une vingtaine de véhicules par jour. Le risque de pollution des eaux pluviales y est donc extrêmement faible et négligeable. Ces eaux sont rejetées après dégrillage dans les fossés situés en aval.</p> <p>Les détergents sont placés sur bacs de rétention.</p>
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et les eaux résiduaires issus des lavages transitent au travers de trois décanteurs puis d'un déshuileur avant d'être rejetés dans le réseau d'assainissement (eaux usées) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Une convention de rejet a été établie avec la CAPSO.</p> <p>De part la nature même de l'activité, la majorité des eaux pluviales du site (générées par environ 75 % de la surface totale, ≈ 2 550 m²) est reprise par le réseau de collecte des eaux de lavage de Truck Wash, et donc rejetée après passage dans des décanteurs et un déshuileur au réseau d'eaux usées communal.</p> <p>L'autre partie du site Truck Wash, qui représente environ 25 % de sa surface totale, au nord du site (≈ 850 m²), représente une surface de parking et de voirie où ne transite qu'une vingtaine de véhicules par jour. Le risque de pollution des eaux pluviales y est donc extrêmement faible et négligeable. Ces eaux sont dégrillées avant rejet aux fossés situés en aval.</p>
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'activité de lavage des citernes conduit à la production de déchets alimentaires et non alimentaires. Ces déchets engendrés par Truck Wash sont d'origine industrielle et doivent être éliminés de ce fait dans les règles.</p> <p>La société Truck Wash n'effectue elle-même, ni de recyclage, ni de valorisation de ces produits. Notons que la filière d'élimination des produits empreinte des voies bien distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les premiers jus issus du lavage des citernes alimentaires (fortement chargés) sont acheminés vers une citerne aérienne extérieure. Les jus de la citerne est ensuite envoyée vers un méthaniseur. Le site dispose de 2 citernes : 1 de 36 m³ et 1 de 38 m³ pour la rotation (mise en alternance). L'évacuation est réalisée tous les 15 jours à 5 semaines en fonction des produits lavés. - Les sous-produits issus du traitement des eaux (boues du déshuileur/débourbeur et du décanteur) sont vidangées tous les 2 mois environ par la société ASTRADDEC pour traitement. - Les déchets de type matières plastiques recyclables (bidons vides) sont stockés dans un container de 200 litres, mis en place en 2000 et évacué par une société spécialisée dans la récupération et le traitement de ces déchets sera mandatée par TRUCK WASH (n°19 08 99, nomenclature des déchets du 11 novembre 1997). <p>Les autres déchets issus de l'activité de TRUCK WASH sont de type ordures ménagères et sont collectées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer suivant un tri sélectif distinguant les ordures ménagères des déchets recyclables (collecte 1 fois par semaine, collecte du verre en apport volontaire).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe hors ZZAUP, hors monuments et sites classés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est entièrement imperméabilisé et existant depuis 1990. Il se situe au sein d'une zone artisanale, dans un secteur urbanisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sans objet. Le site est entièrement imperméabilisé et existant depuis 1990. Il se situe au sein d'une zone artisanale, dans un secteur urbanisé.

L'objectif du présent dossier est une demande d'évolution de la situation administrative en autorisation au titre de la rubrique 2795. Il n'est pas prévu d'extension du site dans le cadre de cette demande administrative.

L'ensemble des mesures déjà prises sur le site est la suivante :

- gestion des déchets générés sur le site via des filières de valorisation agréées
- pré-traitement des eaux usées, des eaux résiduaires de lavage et des eaux pluviales souillées avant rejet au réseau public (convention de rejet avec la CAPSO)
- vitesse limitée au sein du site et obligation d'arrêt des moteurs imposées aux chauffeurs en cas d'attente prolongée
- heures d'éclairage restreintes aux horaires d'ouverture et éclairage extérieur minime (2 spots sur le bâtiment)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car il s'agit d'une simple régularisation administrative d'un site existant, déjà soumis à déclaration au titre de la rubrique 2795 des ICPE. L'objet du dossier est de passer sous le régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2795.

Le site est entièrement imperméabilisé et existant depuis 1990. Il se situe au sein d'une zone artisanale, dans un secteur urbanisé. Il n'est pas prévu de modification ni d'extension du site dans le cadre de cette régularisation administrative.

Le site ne prend pas place sur une zone sensible.

L'ensemble des mesures sont prises pour la gestion des eaux usées, eaux résiduaires de lavage, eaux pluviales souillées et pour la gestion des déchets.

L'activité ne génère pas de flux polluant particulier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 6 : état initial de l'environnement du site	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Tahaghem

le,

13 Décembre 2021

Signature



